

FR  
E-004845/2018  
Réponse donnée par M. Arias Cañete  
au nom de la Commission européenne  
(5.12.2018)

Depuis 2002, l'Union a mis en place un ensemble complet et ambitieux de politiques dans le domaine du climat et de l'énergie.

Elle travaille actuellement avec d'autres partenaires en vue de conclure un accord sur un régime multilatéral solide et suffisamment détaillé afin de mettre pleinement en œuvre les engagements de l'accord de Paris et de donner une réponse au changement climatique à l'échelle mondiale. Les États membres, conjointement avec la Commission, ont récemment approuvé les conclusions du Conseil qui soulignent la détermination de l'Union à faire avancer les négociations multilatérales à l'occasion de la prochaine conférence sur le climat (COP24), qui se tiendra à Katowice, en Pologne.

En outre, l'Union et les États membres demeurent résolus à contribuer à l'objectif mondial consistant à verser, d'ici 2020 et jusqu'en 2025, 100 milliards d'USD par an en faveur de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement, dans le cadre des mesures d'atténuation significatives.